

Elaboration du Plan Départemental d'Action en faveur du Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées de l'Hérault

Comité de pilotage – 02 mars 2017



PREFET DE L'HERAULT
Direction Départementale de la
Cohésion Sociale



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
Direction Générale Adjointe des
Solidarités Départementales

Etat de l'avancée des travaux

Synoptique de la démarche

PHASE 1 (juin-oct 2016)

Evaluation du 5^{ème} PDALPD et réalisation d'une synthèse opérationnelle

Etape 1.A (juin 2016)

Lancement de la démarche

- a. Réunion de lancement en Comité de pilotage
- b. Journal de Projet n°1

Etape 1.B (juil.-oct 2016)

Elaboration du rapport d'évaluation et synthèse opérationnelle

- a. Analyse des documents et données disponibles
- b. Entretiens avec les pilotes et partenaires du Plan
- c. Evaluation du 5^{ème} Plan et synthèse opérationnelle
- d. Comité technique du 25/10/2016
- e. Journal de projet n°2

PHASE 2 (oct. 2016- mars 2017)

Formulation des orientations, des actions prioritaires, de leurs déclinaisons et rédaction du PDALHPD

Etape 2.A (oct-déc 2016)

Identification partagée des orientations et actions prioritaires

- a. Définition des objectifs et actions communes à l'échelle de l'ensemble du territoire
- b. Proposition d'arborescence d'objectifs et projets de fiches-actions
- c. Réunions territoriales : Déclinaison des fiches actions sur 5 territoires
- d. Elaboration de fiches-actions à l'échelon départemental et territorial

Etape 2.B (jan-mars 2017)

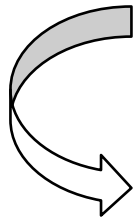
Rédaction et validation du plan

- a. Comité technique du 19/01/2017
- b. Rédaction du PDALHPD
- c. Validation du Plan par les instances de pilotage
- d. Journal de projet n°3

Définition des publics du Plan

Pour l'accès aux logements

- 1 *Ménages ciblés par le DALO*
- 2 *Publics sortant du dispositif AHI*
- 3 *Ménages cumulant des difficultés économiques et sociales (MDES)*
- 4 *Autres ménages prioritaires*



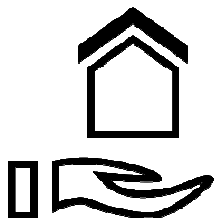
Définition provisoire avant validation d'une nouvelle définition à valider par les CIL

Pour l'accès à l'hébergement

- 1 *Situations appelant une intervention prioritaire*

Données clés

Un territoire présentant des besoins importants



Parc social

10,7% du parc total
pour 70% de ménages en dessous des
plafonds en 2015



Pression de la demande

7,3 demandes / attribution
soit près de 2x la pression au
niveau national en 2015



Taux d'équipement en places d'hébergement d'urgence et d'insertion :

- Pour 1000 adultes de 20 à 59 ans : 1,4 contre 2,2 au niveau national
- Par rapport à la population pauvre : 3,9 contre 8,0 au niveau national

Exposé du projet de programme d'actions

<u>AXE</u>	<u>ACTION</u>	<u>ECHELLE</u>
AXE 1 : Faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des publics du Plan	Action n°1 : Accroître l'offre de logements locatifs du parc public et privé répondant aux besoins des ménages et expérimenter un produit logement très social	Territoriale
	Action n°2 : Assurer la prise en compte des publics prioritaires dans les politiques de peuplement à l'échelle des intercommunalités	Territoriale
AXE 2 : Faciliter l'accès des ménages les plus fragiles à l'offre d'hébergement et aux structures correspondant à leurs besoins	Action n°3 : Développer le dispositif Accueil Hébergement Insertion (AHI) conformément à la feuille de route stratégique	Départementale
	Action n°4 : Positionner le SIAO en tour de contrôle de l'Accueil Hébergement Insertion pour l'orientation, la régulation et l'observation sociale et améliorer la connaissance des publics invisibles	Départementale
	Action n°5 : Optimiser les mesures d'accompagnement pour fluidifier la sortie d'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement	Territoriale
AXE 3 : Améliorer l'observation sociale et la connaissance des publics prioritaires	Action n°6 : Articuler la prise en charge des publics nécessitant un accompagnement médico-social ou de santé publique	Départementale
	Action n°7 : Coordonner les diverses interventions en faveur de la lutte contre l'habitat dégradé (indécence, insalubrité, péril, plomb) au travers du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)	Départementale
AXE 4 : Améliorer l'accompagnement et la coordination des acteurs	Action n°8 : Prévenir le plus en amont possible les expulsions locatives	Départementale
	Action n°9 : Refondre le pilotage du Plan	Départementale

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 1

ACTION 1: Accroître l'offre de logements locatifs du parc public et privé répondant aux besoins des ménages et expérimenter un produit logement très social



Attendu

- ❑ Augmenter la **part de logements sociaux à bas niveau de loyers** et accompagner la **réduction des charges locatives** des publics du Plan



Objectifs opérationnels

- **Programmer des PLAI à bas niveaux de loyers** dans les documents de planification
- S'assurer d'un **plafond limitant la part des PLAI structures** à 20% des PLAI produits
- Travailler avec les bailleurs sociaux à la réduction des loyers et des charges locatives dans le cadre de la **nouvelle politique des loyers**

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 1

ACTION 1: Accroître l'offre de logements locatifs du parc public et privé répondant aux besoins des ménages et expérimenter un produit logement très social



Attendu

- Favoriser le **conventionnement du parc privé** à destination des publics du Plan



Objectifs opérationnels

- Favoriser la **mobilisation des dispositifs de conventionnement** existant par les propriétaires bailleurs
- **Intégrer une part de logement privés au parc social**



Attendu

- Mettre en place une **expérimentation** sur un produit très social



Objectifs opérationnels

- Définir et mettre en œuvre un **appel à projet** pour la construction logements sociaux à bas niveaux de loyer

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 1

ACTION 2. Assurer la prise en compte des publics prioritaires dans les politiques de peuplement à l'échelle des intercommunalités



Attendus

- Maintenir la **prise en compte des enjeux de logement des publics prioritaires du Plan dans les travaux menés par les EPCI**
- Garantir une **mobilisation renforcée des logements réservés** pour les différents publics prioritaires du Plan



Objectifs opérationnels

- **Définir de manière territorialisée** les publics cibles pour l'accès au logement social en tenant compte des priorités du Plan
- Etablir des **objectifs quantitatifs de relogement par public et par EPCI** dans le cadre des ACI

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 1

ACTION 5. Optimiser les mesures d'accompagnement pour fluidifier la sortie d'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement



Attendus

- Faciliter la sortie d'hébergement** des publics pouvant relever du logement, **fluidifier le dispositif AHI** pour diminuer le taux de non attribution
- Réduire les risques de sortie du logement** des ménages nécessitant un accompagnement
- Renforcer la coordination** des partenaires pour l'attribution de logements



Objectifs opérationnels

- **Renforcer les échanges entre** les acteurs du logement/hébergement
- **Favoriser l'évaluation croisée** des besoins d'accompagnement
- Définir les objectifs et la durée de l'accompagnement social des ménages confiés aux opérateurs en **fonction des besoins des ménages**

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 1
et 2

ACTION 6. Articuler la prise en charge des publics nécessitant un accompagnement médico-social ou de santé publique



Attendu

- Favoriser la **prise en charge médico-sociale** ou de **santé publique** des personnes en ayant besoin



Objectifs opérationnels

- Développer une prise en charge **dédiée aux publics souffrant de problèmes d'ordre médico-social**
- Favoriser **l'intervention des services de soin et d'accompagnement médico-social dans les structures / les logements**
- Renforcer la **coordination** des acteurs

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 1

ACTION 7. Coordonner les diverses interventions en faveur de la lutte contre l'habitat dégradé (indécence, insalubrité, péril, plomb) au travers du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)



Attendus

- ❑ Réduire l'écart entre le nombre de logements du parc privé identifiés comme potentiellement indignes et les **logements effectivement repérés**
- ❑ Réduire l'écart entre le nombre de logements recensés comme relevant de l'insalubrité et le nombre de **logements traités**
- ❑ Favoriser, après réhabilitation, le **maintien dans le logement des ménages** habitant un logement indigne



Objectifs opérationnels

- Assurer un **meilleur repérage / meilleur recensement** des logements relevant de l'indignité (ORTHI) et **renforcer la coordination** des partenaires
- **Lever les freins à la rénovation** par la mise en œuvre de dispositifs incitatifs **pouvant conduire à la mobilisation des travaux d'office**
- **Traiter les logements** indécents avant qu'ils ne deviennent insalubres

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 1

ACTION 8. Prévenir le plus en amont possible les expulsions locatives



Attendus

- Améliorer la **connaissance et la mobilisation du dispositif** par les locataires et / ou propriétaires
- Renforcer les **liens avec les bailleurs publics et privés** pour faciliter la mise en place d'alternatives à l'expulsion
- Améliorer l'**identification des ménages menacés d'expulsion** locative le plus en amont possible



Objectifs opérationnels

- **Mobiliser les acteurs intervenant au sein des logements** pour l'identification des ménages présentant des fragilités et des risques de procédure d'expulsion
- Communiquer sur les dispositifs existants **auprès des ménages menacés d'expulsion**
- Communiquer **auprès des bailleurs publics et privés** et des partenaires sur les dispositifs existants et les modalités de saisine de la CCAPEX
- Renforcer l'**accompagnement du public repéré**

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 2

ACTION 3. Développer le dispositif AHI conformément à la feuille de route stratégique pour le dispositif AHI



Attendu

- ❑ Rattraper le **retard du taux d'équipement de l'Hérault** par rapport à la moyenne nationale en matière d'offre d'hébergement



Objectifs opérationnels

- Renforcer la **production de places d'hébergement d'insertion et d'urgence** (prenant en compte la diversité des publics et des besoins) **en adéquation avec les besoins des territoires**
- Définir les priorités de **manière partenariale**
- Développer des dispositifs de mise à l'abri de courte durée pour les publics du Plan

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 3

ACTION 4. Positionner le SIAO en tour de contrôle de l'Accueil Hébergement Insertion pour l'orientation, la régulation et l'observation sociale et améliorer la connaissance des publics invisibles



Attendus

- Améliorer l'adéquation entre l'orientation des publics demandeurs d'hébergement et leurs besoins
- Etayer la connaissance des publics non-recourant / invisibles pour faire reconnaître la spécificité des besoins du département
- Faire du SIAO l'observatoire du dispositif AHI



Objectifs opérationnels

- Favoriser le **bon renseignement du SIAO**
- **Mobiliser les acteurs de terrain** pour quantifier les publics non-recourant / invisibles
- Mobiliser le SIAO sur la connaissance des publics demandeurs d'hébergement – la **formalisation d'analyse des données**
- Mobiliser le SIAO sur l'**identification de bonnes pratiques** existant sur d'autres départements

Exposé du projet de programme d'actions

Axe 4

ACTION 9. Refondre le pilotage du Plan



Attendus

- Garantir une **meilleure appropriation du Plan** par les pilotes
- Permettre une **plus grande visibilité** des pilotes sur l'état d'avancement des actions
- Permettre un pilotage adapté **aux besoins des territoires**

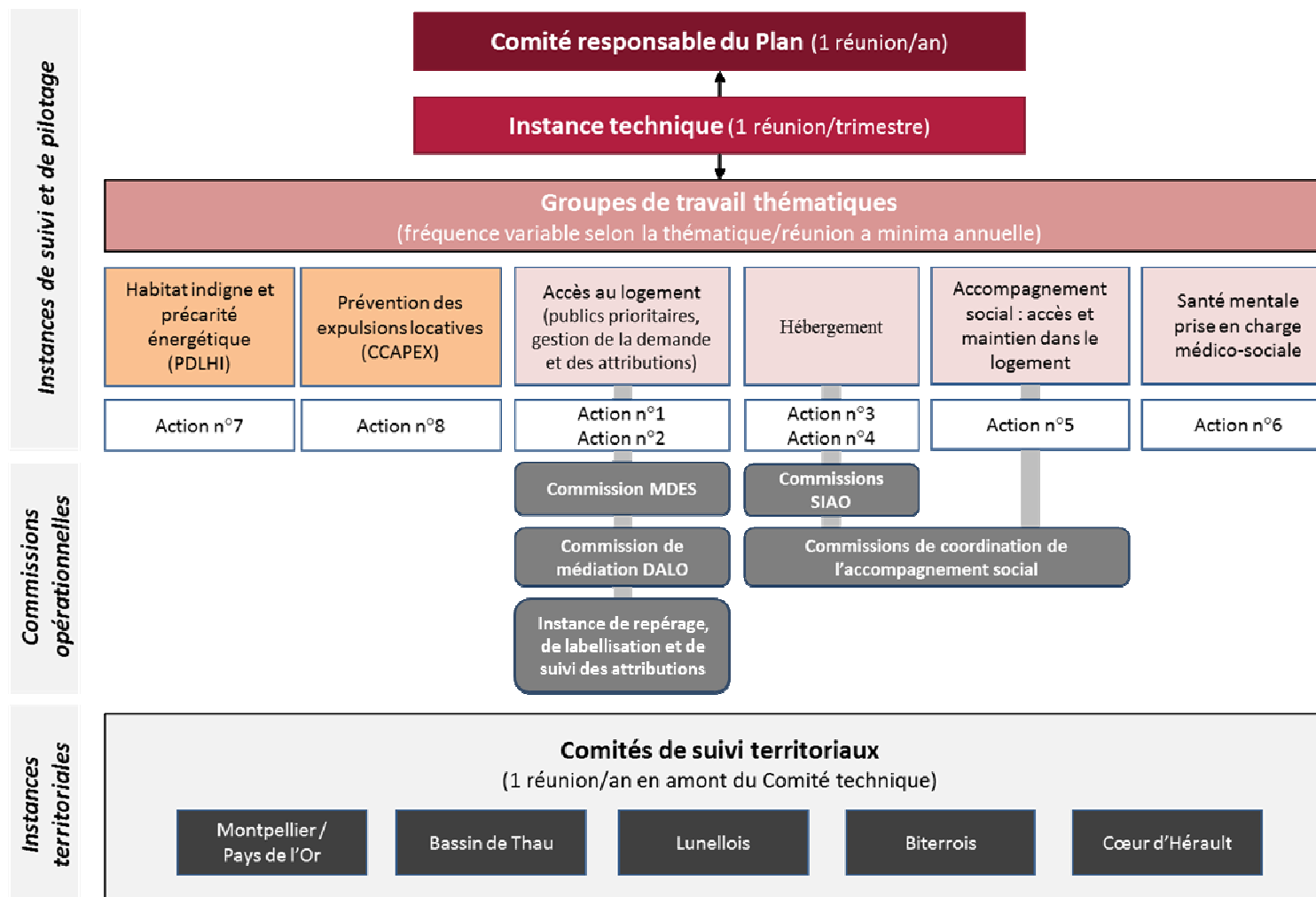


Objectifs opérationnels

- Faciliter le **pilotage des actions** : mise en œuvre, évolutions, etc.
- Faciliter le **suivi et l'évaluation** des actions
- Permettre, lorsque cela est possible un suivi et un pilotage **au niveau territorial**

Exposé du projet de programme d'actions

ACTION 9. Refondre le pilotage du Plan



Perspectives

Le processus de validation du PDALHPD

-  1
2 mars 2017
Comité de pilotage
Validation du Plan
-  2
30 mars 2017
Passage en Comité
Régional de l'Habitat et
de l'Hébergement
-  3
22 mai 2017
Passage à l'Assemblée
départementale
-  4
Entrée en
application

Plan Départemental d'Action en faveur du Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées